Kit Devenez candidat - publication possible jusqu’au 4 mars

**Brève journal interne / site internet**

*Devenez délégué MSA !*

Vous êtes adhérent et électeur MSA. Vous souhaitez vous engager pour votre territoire et aider les autres ? Agir pour plus de solidarité ? Devenez délégué MSA dans votre circonscription !

Pourquoi être délégué ?

• Pour défendre les intérêts de tous et de chacun

• Pour aider les autres

• Pour agir sur les projets essentiels

• Pour vous épanouir dans un rôle enrichissant

Vous pouvez vous porter candidat jusqu’au 4 mars. Rendez-vous sur portesdebretagne.msa.fr/Rubrique Elections MSA 2025

Qui peut devenir délégué MSA ?

Pour vous présenter aux élections des délégués MSA dans votre collège et votre circonscription vous devez :

• Etre adhérent et électeur de la MSA

• Avoir au moins 18 ans

• Ne pas avoir été condamné au cours des 5 dernières années ?

**Posts Réseaux Sociaux**

FACEBOOK

🔔 Élections des délégués MSA Portes de Bretagne : devenez délégué MSA.
Vous souhaitez vous engager pour votre territoire et aider les autres ? Agir pour plus de solidarité ? Portez-vous candidat pour devenir délégué de la MSA Portes de Bretagne💻 👉Rendez-vous sur <https://portesdebretagne.msa.fr/lfp/devenez-delegue> 🗓️ Date limite pour déposer sa candidature : 4 mars 2025. Pourquoi est-ce important ? Parce qu’en devenant délégué, vous défendez les intérêts de tous, vous agissez pour des projets locaux et vous vous épanouissez dans un rôle enrichissant.

INSTAGRAM

🗳️[Élections des Délégués MSA] Envie d’engagement pour votre territoire ? Devenez #DeleguesMSA. 📅 Vous avez jusqu’au 4 mars pour vous porter candidat. Rendez-vous sur le site internet de la MSA Portes de Bretagne. 👉Lien dans la bio ! (sur <https://portesdebretagne.msa.fr/lfp/devenez-delegue>)

X

🗳️🗳️[Élections des Délégués MSA] Envie d’engagement pour votre territoire ? Devenez #DeleguesMSA. 📅 Vous avez jusqu’au 4 mars pour vous porter candidat.

👉 <https://portesdebretagne.msa.fr/lfp/devenez-delegue>

**Article type pour vos publications**

**Devenez délégué MSA !**

*Vous êtes adhérent et électeur à la MSA ? Vous souhaitez vous engager pour votre territoire et aider les autres ? Agir pour plus de solidarité ? Devenez délégué MSA dans votre circonscription ! Jusqu’au 4 mars, portez-vous candidat.*

**Qui peut devenir candidat ?**

Tout adhérent de la MSA peut devenir candidat dans sa circonscription de résidence et son collège. Pour vous présenter aux élections des délégués MSA, vous devez :

* être adhérent et électeur de la MSA,
* avoir au moins 18 ans au jour du scrutin (16 mai 2025),
* ne pas avoir été condamné au cours des cinq dernières années pour des faits mentionnés au bulletin n°2 du casier judiciaire.

**Pourquoi devenir délégué ?**

Défendez les intérêts de tous et de chacun

Parce que vous êtes proche des adhérents et que vous connaissez les problématiques de votre territoire, vous êtes le mieux placé pour identifier et faire remonter les besoins de la profession et de votre territoire auprès de la MSA.

Aidez les autres

Informez les adhérents sur leurs droits et les solutions offertes par la MSA et orientez-les vers les bons interlocuteurs.

Vous pourrez parler des dispositifs existants, comme par exemple les visites des conseillers en prévention dans les entreprises agricoles, l’accès aux soins avec la complémentaire santé solidaire ou le programme de prévention du mal-être en agriculture.

Agissez pour des projets locaux

Santé, solidarité, inclusion... organisez des actions concrètes pour votre territoire et pour un large public : jeunes, familles, séniors...

Participez à la création d’une micro-crèche, organisez une journée de sensibilisation au répit pour les aidants ou accompagnez les conseillers en prévention lors d’une formation sur les risques liés aux engins agricoles.

Épanouissez-vous dans un rôle enrichissant

Formé et accompagné par la MSA, vous ferez partie d’une équipe avec les autres délégués. C’est aussi l’occasion de créer des liens forts avec les acteurs locaux, d’élargir votre réseau et de vivre une expérience humaine qui a du sens.

Vos qualités personnelles et votre motivation à soutenir le monde agricole feront de vous un délégué investi. Vous pourrez agir en fonction de vos envies et de votre disponibilité, toute contribution sera utile pour la réussite des projets locaux et pour participer aux missions de la MSA auprès de ses adhérents.

**Comment devenir candidat ?**

1. Rendez-vous sur le site internet de votre MSA ou dans votre agence locale.
2. Suivez les instructions.
3. Téléchargez la déclaration de candidature et la notice qui correspondent à votre collège et à votre type de candidature (individuelle ou collective).
4. Votre candidature doit parvenir à votre MSA au plus tard le 4 mars.

**Témoignages de délégués MSA**

Jeanne, retraitée : "*Une fois à la retraite, je me suis engagée en aidant à la création d’une Marpa pour les personnes âgées. Jean, mon voisin, y a emménagé il y a un mois. Participer à un projet essentiel pour mon village m’a rendue très fière."*

Léa, exploitante : "*Consciente des difficultés du métier, j’ai à cœur d’aider mes confrères agriculteurs en situation de mal-être. Je leur parle des dispositifs mis en place par la MSA pour les accompagner si ça ne va pas. J’ai le sentiment de m’engager pour une cause importante."*

Rémi, retraité : "*Après un épisode de gel, j’ai orienté une employeuse en difficulté vers la MSA pour qu’elle obtienne un échéancier pour ses cotisations. C’est dans ce genre de situation que je me rends compte de l’importance des délégués de la MSA*."

Katia, salariée : "*La semaine dernière, j’ai mis en contact une maman avec une conseillère MSA pour sa pension alimentaire. J’étais contente de me sentir utile en aidant une personne en difficulté."*